



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ACCORD GEPP & SALARIÉS
EXPÉRIMENTÉS 2026-2030

FICHE PRATIQUE N°5

Administratifs

ENVIE D'AILLEURS ? PARTEZ SÉCURISÉ, GARDEZ UNE PORTE DE RETOUR

Créer votre entreprise, reprendre une agence, tenter l'aventure dans une autre société, vous reconvertir : un projet hors de Generali n'est pas forcément un saut dans le vide. L'accord prévoit des congés longs, des périodes d'essai sécurisées et un accompagnement pour réussir votre sortie ou revenir si besoin.



CLARIFIEZ VOTRE PROJET AVANT DE VOUS LANCER



Bilan de compétences (24 h maximum, dès 1 an d'ancienneté) : il peut porter sur un projet **en dehors de l'entreprise**. Réponse favorable garantie dès 55 ans. Vous choisissez de partager ou non les conclusions.



CPF de transition professionnelle : une formation longue, à votre initiative, pour changer de métier. Un guide pratique est disponible sur l'intranet.



Groupe Generali et international : pour une mobilité hors du périmètre de Generali France, votre RH opérationnel étudie votre demande et vous aide à trouver des opportunités.



JUSQU'À 2 ANS DE CONGÉ POUR TENTER VOTRE CHANCE

Chez Generali, le **congé pour création ou reprise d'entreprise** et le **congé sabbatique** peuvent durer jusqu'à **2 ans**. Votre contrat est suspendu pendant votre projet.



À la fin du congé, vous choisissez : soit vous quittez l'entreprise, soit vous êtes **réintégré dans votre emploi ou un emploi similaire**, avec une rémunération équivalente et **sur votre site d'origine**.



Condition : l'activité envisagée ne doit pas concurrencer Generali.



Démarche : demande écrite exposant votre projet, via le Service Contact RH, au moins **3 mois avant** la date de départ souhaitée.



DEVENIR AGENT GÉNÉRAL GENERALI : UNE PASSERELLE MÉCONNUE

L'entreprise diffuse la **liste des agences Generali disponibles** à la reprise ou à la création. Tout collaborateur, administratif ou commercial, peut se porter candidat : son dossier est examiné dans le processus de recrutement des agents généraux, avec les mesures d'accompagnement prévues par l'accord GEPP des commerciaux.





TESTER UN AUTRE MÉTIER SANS BRÛLER VOS VAISSEAUX

DISPOSITIF	COMMENT ÇA MARCHE	POUR QUI
Reconversion professionnelle externe	Contrat Generali suspendu, CDI ou CDD de 6 mois minimum chez l'employeur d'accueil. Jusqu'à 450 h de formation sur 12 mois, financées par l'OPCO et/ou le CPF. Retour possible en cas d'échec selon l'avenant signé	Priorité aux métiers fragilisés, aux plus de 58 ans et aux personnes en situation de handicap
Mobilité volontaire externe sécurisée	Jusqu'à 6 mois dans une autre entreprise. Au retour, vous retrouvez de plein droit votre emploi ou un emploi équivalent (classification et salaire)	CDI avec 24 mois d'ancienneté. Mise en avant par l'accord pour les métiers fragilisés
Aide à la création ou reprise d'entreprise	Diagnostic de faisabilité et de rentabilité, aide au business plan, recherche de financements, conseils de formation	Métiers fragilisés, 2 ans d'ancienneté, réponse sous 3 semaines



CHANGER D'HORIZON, ÇA PEUT AUSSI ÊTRE S'ENGAGER

Sans quitter votre poste, la **THSN Académie** forme les collaborateurs volontaires aux missions de la fondation The Human Safety Net, auprès des familles vulnérables avec de jeunes enfants et des personnes réfugiées. Une façon de donner du sens et de développer de nouvelles compétences.



LE RÉFLEXE CFDT



Anticipez : la plupart des démarches demandent **un préavis de 3 mois et une demande écrite**. Pour la mobilité externe sécurisée, envoyez-la en recommandé ou remettez-la en main propre.



Lisez attentivement votre avenant : il fixe la date de retour, les conditions d'un retour anticipé et votre obligation de loyauté.



Une question sur vos droits au retour ? Vos représentants CFDT peuvent **relire votre avenant avec vous**.

Pour aller plus loin : Accord cadre GEPP Generali France du 16 juillet 2026 : art. 8.4.4, 10, 12.3, 13.4, 18 à 21. Code du travail, art. L. 1222-12 et suivants (mobilité volontaire sécurisée).

